

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 17 septembre deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, DESCHAMPS Pierre, GOURLAOUEN Anne, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

WAUTERS Lisa à RIVE Clément, LABBÉ Ghislaine à GOYAT Daniel.

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

2026-63 – CULTURE – Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

Rapporteur : Madame Pauline HEUILLARD

Afin de renforcer son attractivité, de diversifier son public et d'augmenter sa fréquentation, la médiathèque propose d'élargir ses plages horaires d'ouverture.

Les horaires d'ouverture sont un point qu'il est très important de prendre en compte pour permettre aux établissements de lecture publique de remplir leurs missions et de satisfaire les usagers.

Depuis octobre 2019, la médiathèque est ouverte au public 19 heures par semaine de septembre à juin et 15 heures en juillet et août. Les jours d'ouverture sont les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

Expérimenter l'ouverture au public le dimanche matin par des bénévoles de novembre à mars permettrait d'encourager encore davantage la fréquentation de la médiathèque quand le public est disponible pour y venir.

Ce nouveau créneau favoriserait l'accès à la lecture pour tous et pourrait être un levier pour conquérir de nouveaux usagers, notamment des actifs, peu disponibles en semaine.

La médiathèque est également un lieu de rencontre pour les habitants de la commune, un lieu intéressant pour renforcer les liens entre les gens de toutes les générations. Il paraît donc judicieux de l'ouvrir plus le weekend en automne et en hiver quand le temps n'est pas propice aux activités extérieures.

La mise en place de cette expérimentation est soumise à l'étoffement de l'équipe de bénévoles avec des personnes motivées pour intervenir le dimanche matin, en nombre suffisant pour qu'un roulement soit possible. Ces personnes seront formées tant au fonctionnement de la médiathèque qu'aux notions de base de sécurité dans le bâtiment puisqu'ils interviendront en dehors des horaires de présence du personnel du Nautille. Les agents de la médiathèque seront présents le dimanche matin selon les besoins de formation de bénévoles.

L'intégration d'un nouveau noyau de bénévoles à l'équipe existante permettra de la dynamiser, de renforcer le lien entre la commune et ses habitants et de les impliquer dans le fonctionnement d'un service municipal accessible à tous : la médiathèque.

Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan sur plusieurs saisons afin d'évaluer la pertinence de ce nouveau créneau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi no 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture/Communication en date du 9 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'expérimentation de l'ouverture au public de la médiathèque par des bénévoles le dimanche matin de début novembre à fin mars.

Le Maire,
Marie-Françoise COSQUÉRIC